

Chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État



2023

Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
CHIFFRES CLÉS 2023.....	4
LES STATUTS D'EMPLOI.....	5
LES SECTEURS.....	12
LES FONCTIONS DIRIGEANTES.....	17
LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES.....	20
LES TEMPS PARTIELS.....	26
LA SITUATION DES CONTRATS.....	30

Préambule

Les chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État présentent une photographie de la situation de l'emploi des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) au 31 décembre et plus particulièrement de l'année 2023.

L'emploi dans la Fonction publique désigne, dans cette publication, les agents des ministères et des administrations de l'État¹.

L'objectif de la publication est d'offrir un aperçu des caractéristiques de l'emploi public, ainsi que de permettre un suivi du développement récent des chiffres clés.

Les dimensions clés présentées sont le genre et l'âge moyen des agents, ainsi que le profil démographique des différents statuts d'emploi et secteurs.

Depuis l'année 2022 est utilisé un nouveau système intégrant les corrections effectuées à posteriori des données afin de proposer des données 'au plus proche' de la réalité.

La publication sera mise à jour annuellement.

¹ Une nomination dans le cadre des ministères et des administrations n'empêche néanmoins pas que le/la fonctionnaire ou/et l'employé(e) soit détaché(e) par exemple dans une organisation internationale ou un établissement public.

Chiffres clés 2023

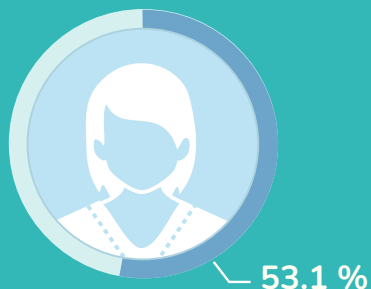
au 31 décembre 2023

Agents de l'État



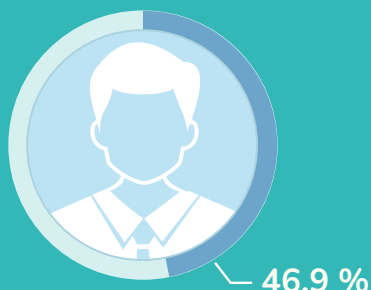
36 127 agents de l'État²
moyenne d'âge : 40.6 ans

Femmes



19 168 femmes²
moyenne d'âge : 40.7 ans

Hommes



16 959 hommes²
moyenne d'âge : 40.5 ans

² En tenant compte qu'un(e) fonctionnaire, employé(e) ou salarié(e) peut travailler sous différents statuts d'emploi auprès de l'État (dû à plusieurs temps partiels), le nombre total des agents peut légèrement varier par rapport au nombre total des fonctionnaires, employé(e)s et salarié(e)s.

LES STATUTS D'EMPLOI



Il est distingué entre trois statuts d'emploi différents : le/la fonctionnaire de l'État ; l'employé(e) de l'État et le/la salarié(e) de l'État.

La qualité de **fonctionnaire de l'État** résulte d'une disposition expresse de la loi. Il/elle est nommé(e) unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination. La nomination est faite à titre définitif et permanent, à une tâche complète ou partielle, dans le cadre du personnel des ministères et des administrations de l'État.

[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État](#)

L'employé(e) de l'État est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Son contrat de travail peut être à durée indéterminée ou déterminée et prévoir une tâche complète ou partielle.

[Loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employé\(e\)s de l'État](#)

Le/la salarié(e) de l'État est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Ses conditions d'emploi et de travail sont réglées dans une convention collective conclue entre l'État et les représentants des salarié(e)s et régies par le Code du travail.

[Convention collective des salarié\(e\)s de l'État, signée le 19 décembre 2016](#)

À ces trois statuts d'emploi s'ajoutent également le statut des volontaires de l'armée.

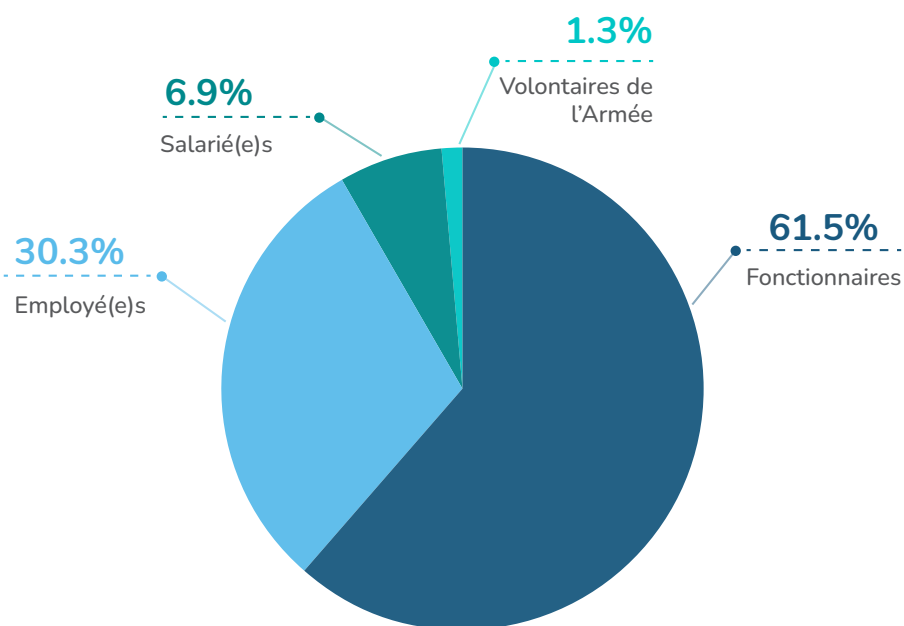
Le corps des **volontaires de l'armée** se compose des soldats volontaires qui sont admis à servir dans l'armée pendant un temps déterminé. Pour les détails concernant les conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de l'armée, veuillez consulter le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée.

[Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée](#)

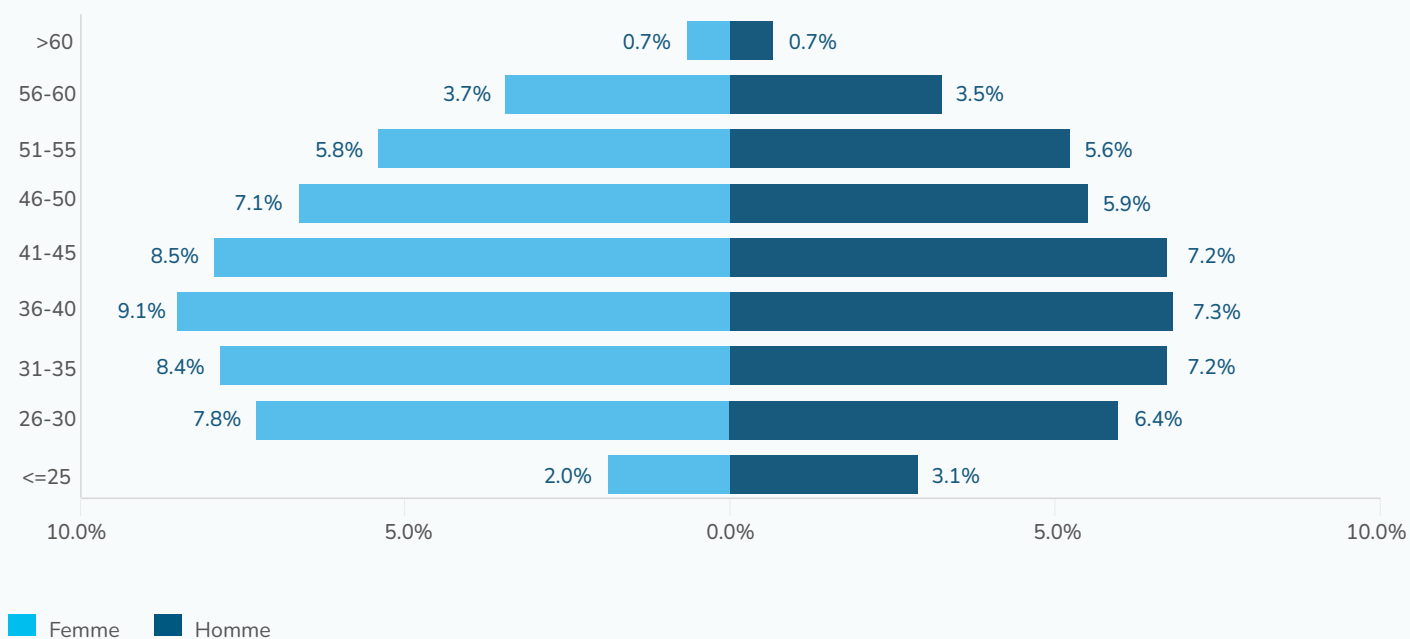
Nombre total d'agents par statut

	2023	2022	2021
Effectifs totaux au 31.12 de chaque année			
TOTAL	36.127	34.554	32.839
Fonctionnaires			
Femmes	11.422	10.758	10.225
Hommes	10.783	10.393	10.012
TOTAL	22.205	21.151	20.237
Employé(e)s			
Femmes	6.713	6.442	6.023
Hommes	4.247	4.042	3.645
TOTAL	10.960	10.484	9.668
Salarié(e)s			
Femmes	1.020	1.020	1.038
Hommes	1.480	1.450	1.434
TOTAL	2.500	2.470	2.472
Volontaires de l'Armée			
Femmes	20	25	26
Hommes	452	433	441
TOTAL	472	458	467

Distribution des agents en pourcentage par statut au 31 décembre 2023



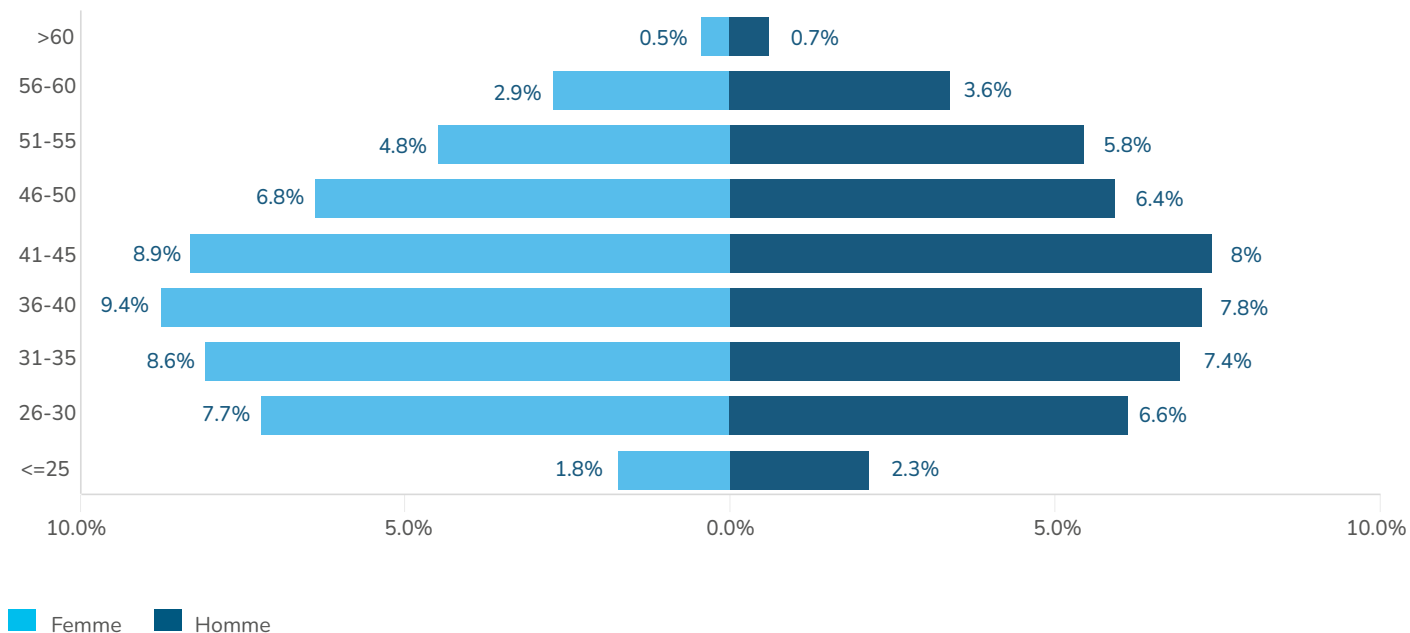
Pyramide des âges du nombre total des agents au 31 décembre 2023



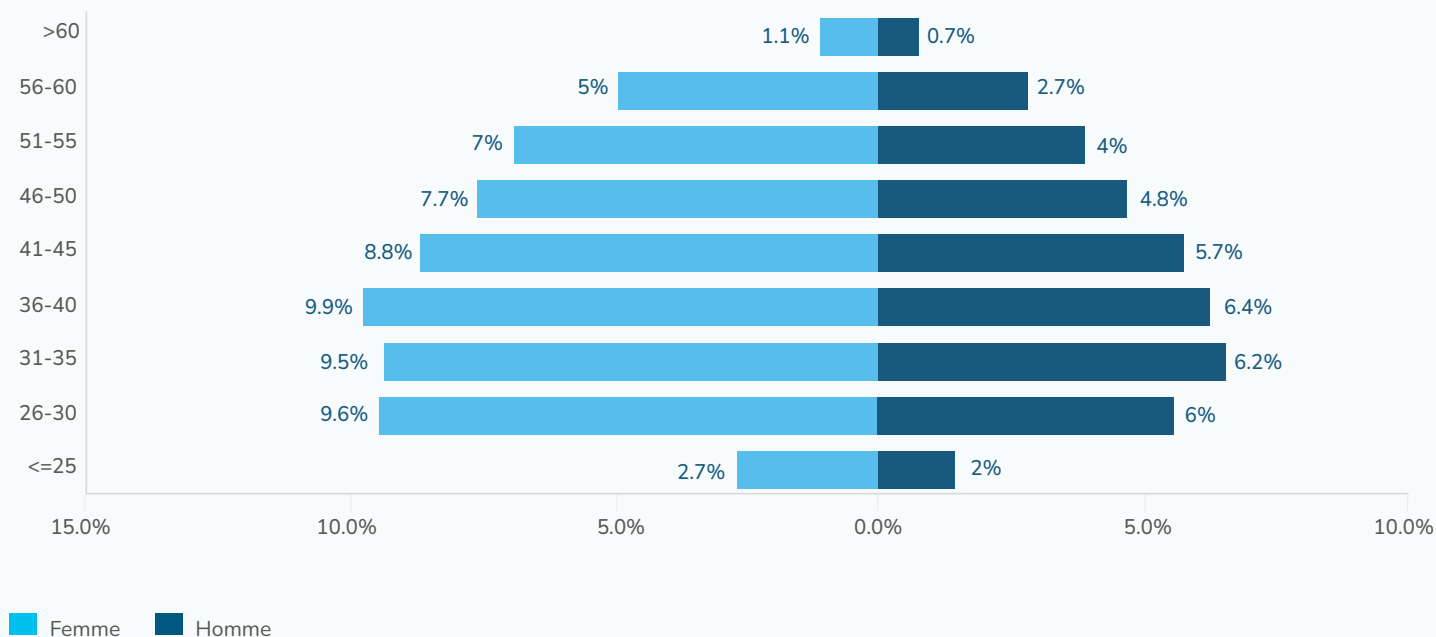
Moyenne d'âge des agents par statut

	2023	2022	2021
Fonctionnaires			
Femmes	40.1	39.9	39.9
Hommes	40.9	41.1	41.2
TOTAL	40.5	40.5	40.5
Employé(e)s			
Femmes	40.7	40.6	40.5
Hommes	40.7	40.3	40.3
TOTAL	40.7	40.5	40.4
Salarié(e)s			
Femmes	47.8	47.8	47.9
Hommes	42.5	43.0	43.7
TOTAL	44.7	45.0	45.5
Volontaires de l'Armée			
Femmes	24.4	24.9	24.6
Hommes	22.8	22.7	22.4
TOTAL	22.9	22.9	22.6
Âge moyen			
TOTAL	40,6	40,6	40,6

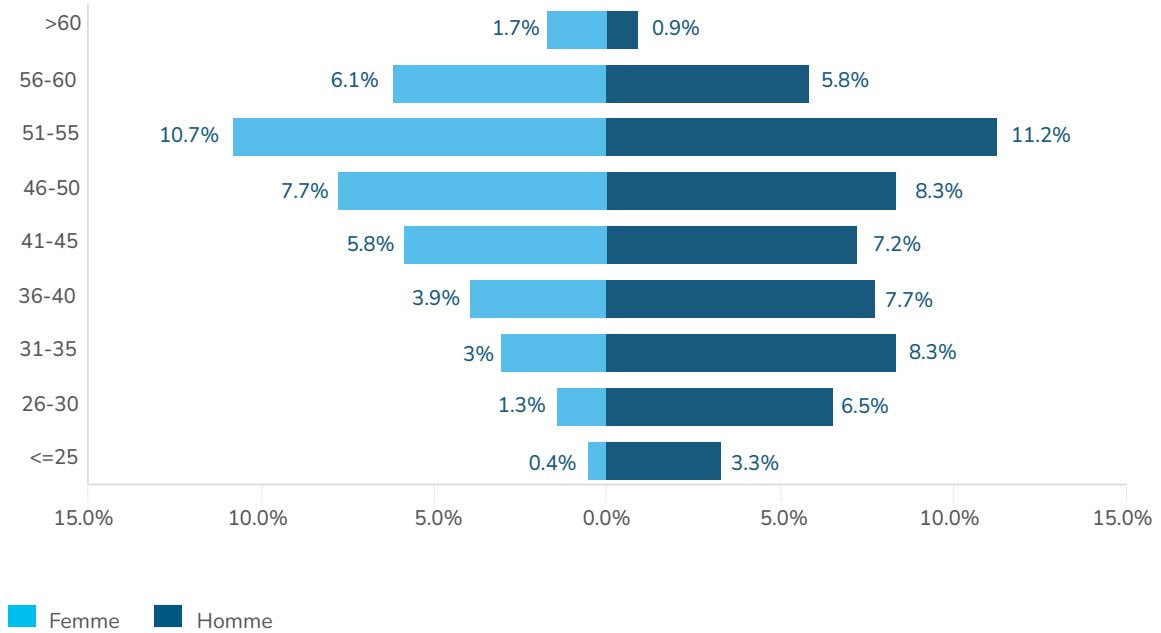
Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (fonctionnaire) au 31 décembre 2023



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (employé(e)) au 31 décembre 2023



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (salarié(e))
au 31 décembre 2023



LES SECTEURS



Les agents de l'État se répartissent sur **les quatre secteurs** suivants :

- L'éducation ;
- La justice ;
- La force publique ;
- L'administration générale.

Le **secteur de l'éducation** regroupe les agents des administrations relevant du domaine de l'éducation, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Le **secteur de la justice** désigne le personnel des institutions judiciaires, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

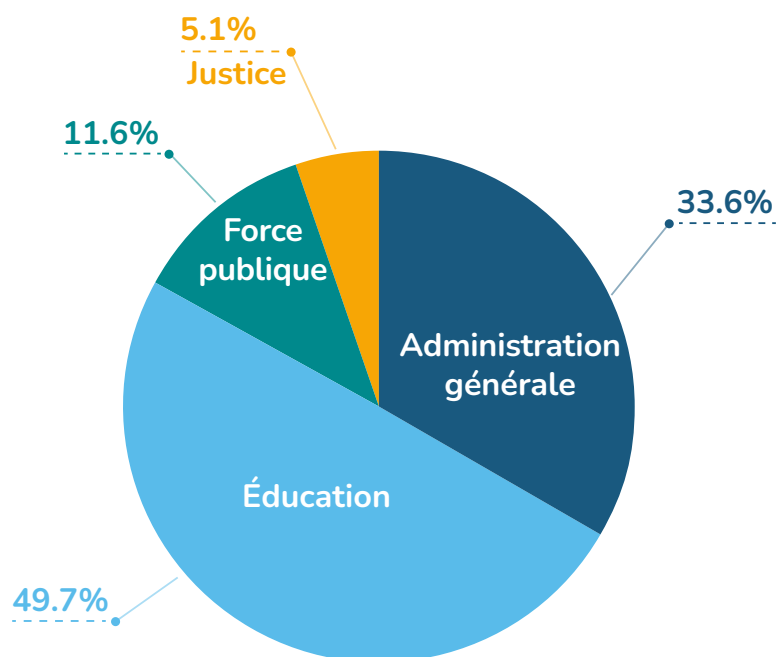
La **force publique** regroupe le personnel de l'Armée, de la Police grand-ducale et de l'Inspection générale de la Police, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Finalement, **l'administration générale** comprend le personnel des départements ministériels et des administrations de l'État qui ne font pas partie des trois autres secteurs³.

Nombre total d'agents par secteur

	2023	2022	2021
Administration générale			
Femmes	5 265	4 971	4 612
Hommes	6 873	6 604	6 362
TOTAL	12 138	11 575	10 974
Éducation			
Femmes	12 254	11 735	11 303
Hommes	5 734	5 534	5 279
TOTAL	17 988	17 269	16 582
Force publique			
Femmes	782	738	654
Hommes	3 415	3 322	3 143
TOTAL	4 197	4 060	3 797
Justice			
Femmes	890	815	753
Hommes	938	856	748
TOTAL	1 828	1 671	1 501

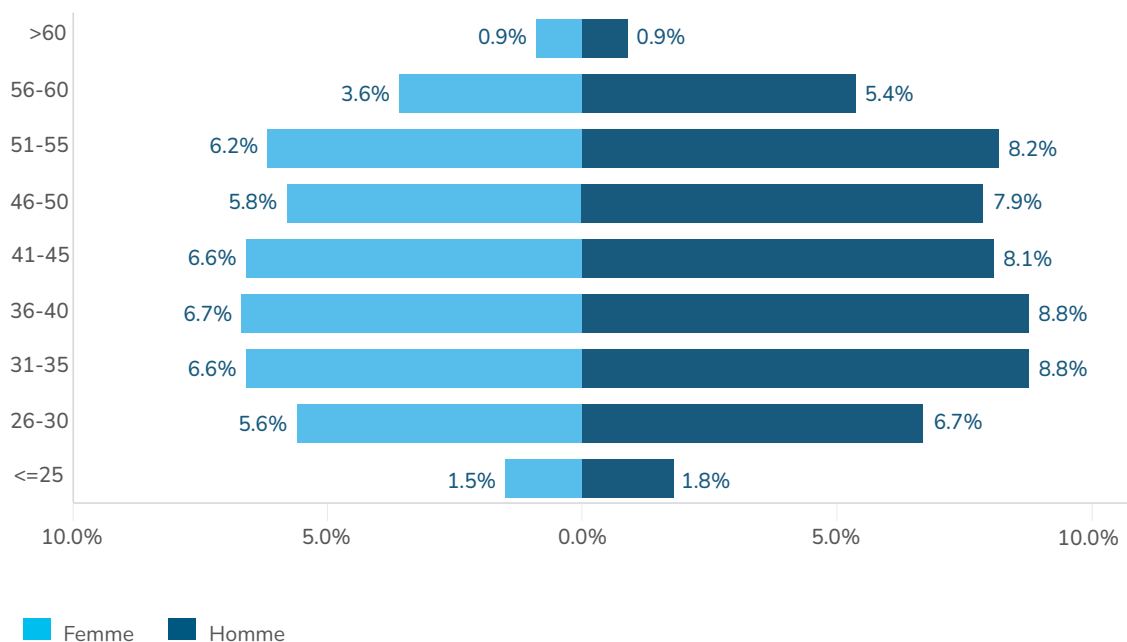
Distribution des agents en pourcentage par secteur au 31 décembre 2023



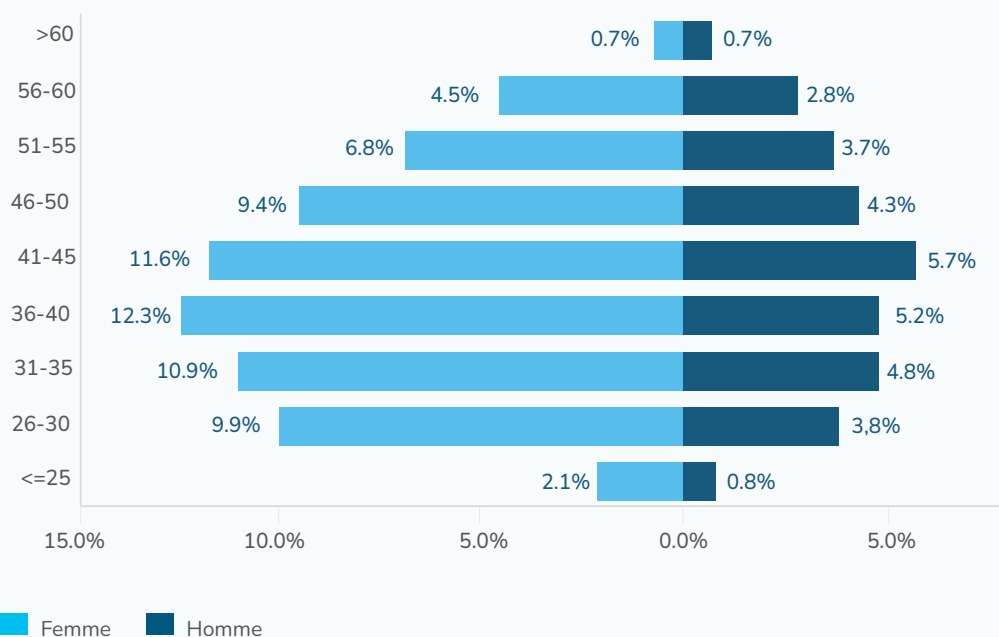
Moyenne d'âge des agents par secteur

	2023	2022	2021
Administration générale			
Femmes	41.9	41.9	42.0
Hommes	42.2	42.2	42.3
TOTAL	42.0	42.1	42.2
Éducation			
Femmes	40.6	40.4	40.3
Hommes	42.0	41.8	41.9
TOTAL	41.1	40.9	40.8
Force publique			
Femmes	35.4	35.4	35.7
Hommes	35.3	35.6	35.5
TOTAL	35.3	35.6	35.5
Justice			
Femmes	39.5	39.6	39.7
Hommes	38.4	38.8	39.9
TOTAL	38.9	39.2	39.8

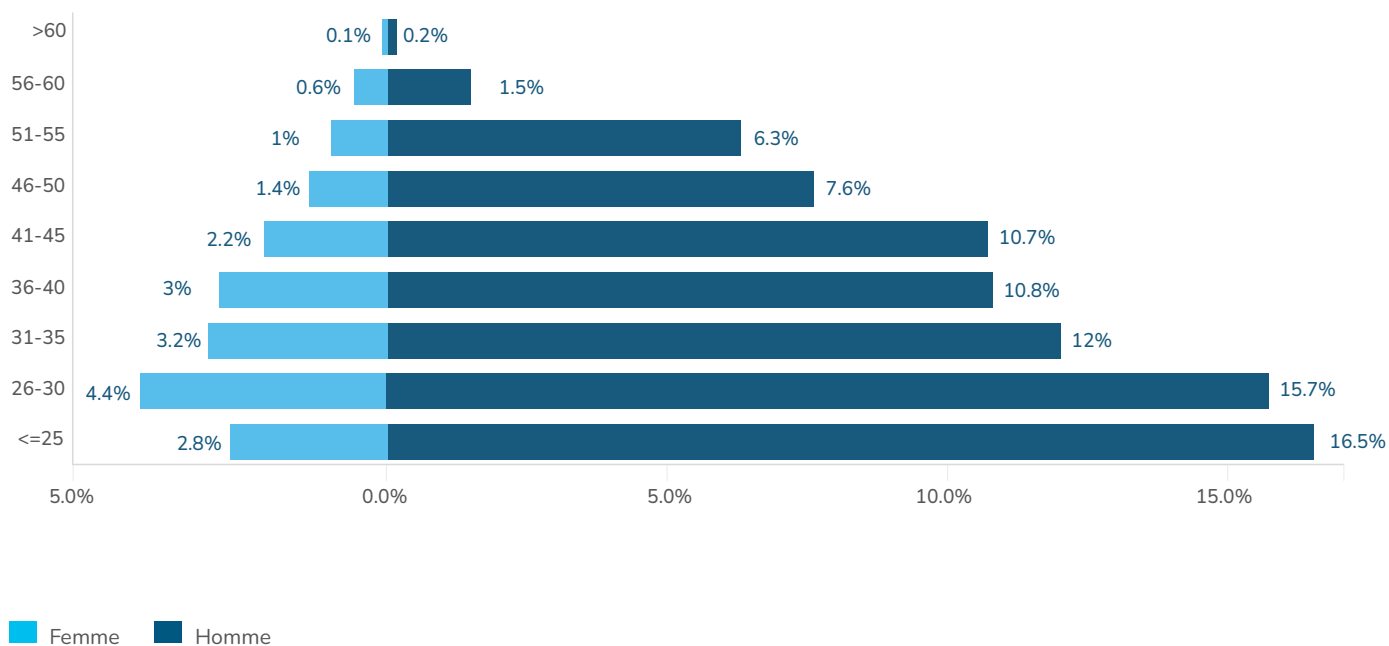
Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (administration générale) au 31 décembre 2023



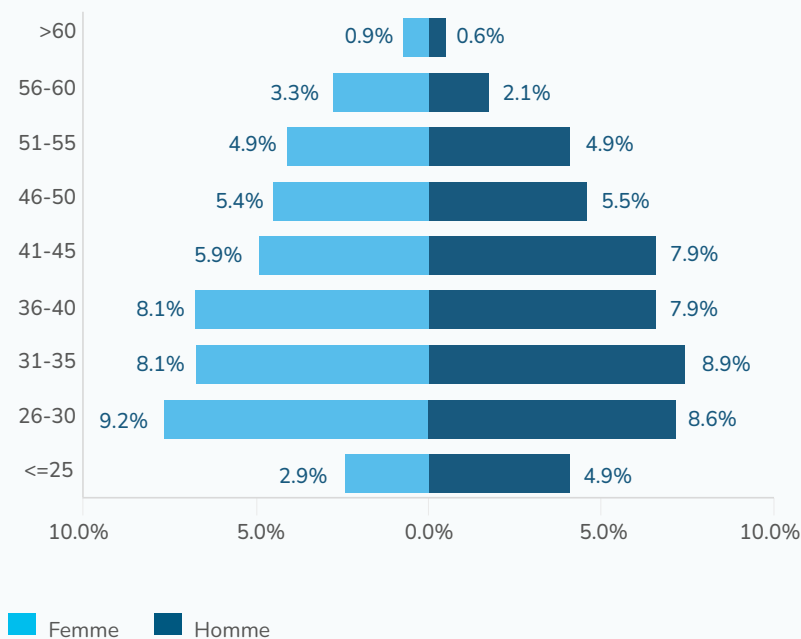
Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (éducation) au 31 décembre 2023



Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (force publique) au 31 décembre 2023



Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (justice) au 31 décembre 2023



LES FONCTIONS DIRIGEANTES



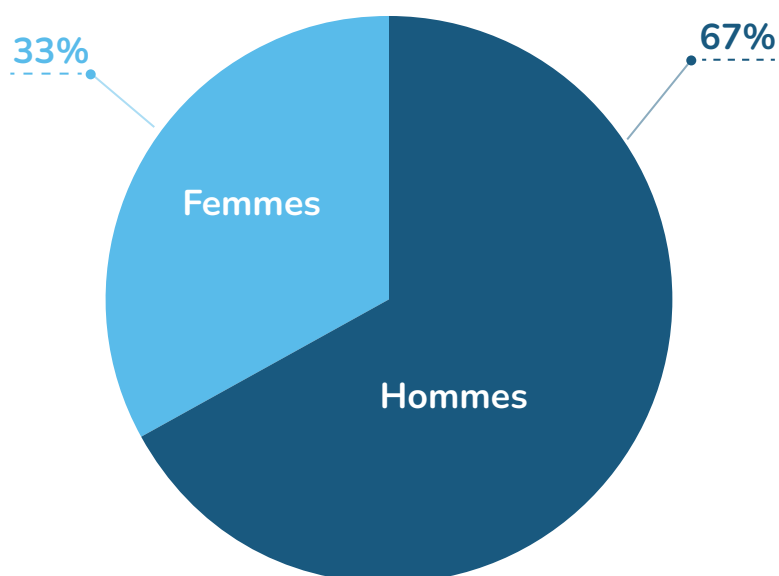
Les **fonctions dirigeantes** auprès de l'État sont nommées pour une durée renouvelable de sept ans. Elles sont incluses dans le nombre total d'agents de l'État. Les dispositions concernant leur nomination sont réglées dans la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État.

[Loi du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État](#)

Nombre total des fonctions dirigeantes

	2023	2022	2021
Femmes	148	138	128
Hommes	300	289	284
TOTAL	448	427	412

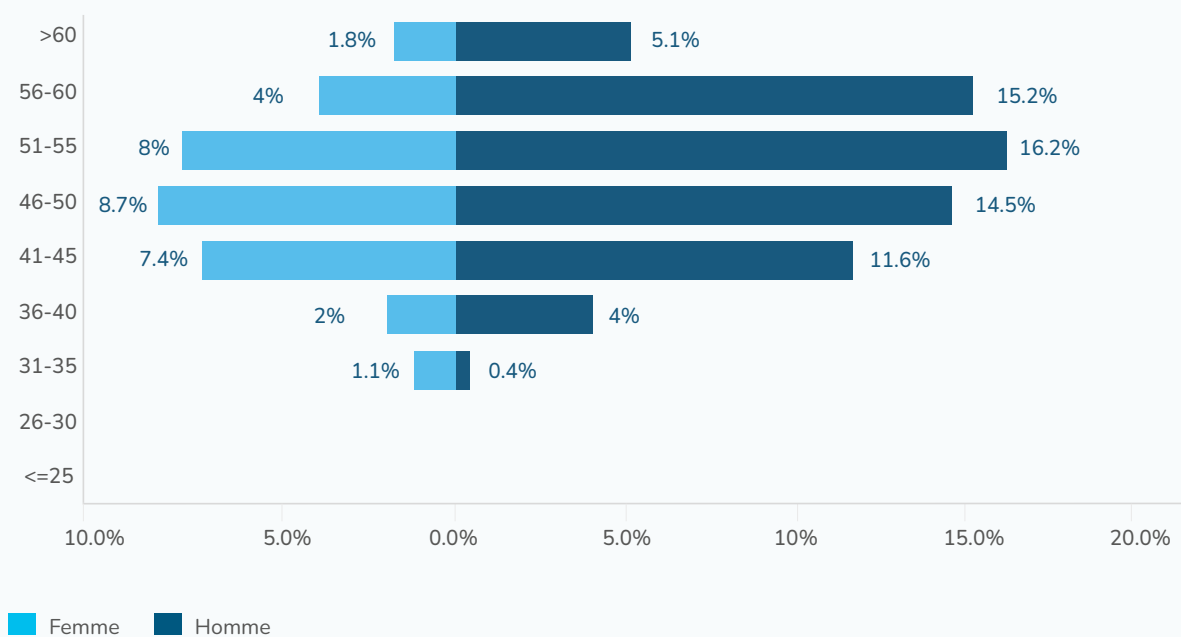
Distribution des fonctions dirigeantes en pourcentage par genre au 31 décembre 2023



Moyenne d'âge des fonctions dirigeantes

	2023	2022	2021
Femmes	49.1	48.6	47.9
Hommes	51.1	50.9	50.5
TOTAL	50.4	50.1	49.7

Pyramide des âges des fonctions dirigeantes au 31 décembre 2023



⁴ Un changement au niveau de la classification des fonctions dirigeantes a été effectué en 2021, ce qui explique des différences dans les chiffres observés pour les années 2019 et 2020, par rapport aux précédentes publications pour cette rubrique.

LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES



La Fonction publique distingue pour **le/la fonctionnaire** et **l'employé(e) de l'État** entre **quatre catégories de rémunération** désignées par les lettres **A, B, C et D**.

La rémunération des fonctionnaires est caractérisée en groupes de traitement, tandis que la rémunération des employé(e)s est caractérisée en groupes d'indemnité. Ces 4 catégories sont réparties en **7 groupes de traitement/d'indemnité** et correspondent à des niveaux différents de diplôme:

- Groupe de traitement/d'indemnité A1 = Master ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité A2 = Bachelor ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité B1 = Diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme de technicien ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité C1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou équivalent ;
- Groupe de traitement C2 (uniquement auprès de la Police et de l'Armée) ;⁵
- Groupe de traitement D1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou DAP ou équivalent ;
- Groupe d'indemnité D1 = 3 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D2 = 2 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D3 = Pas de conditions d'études.

La rémunération des **fonctionnaires** et l'organisation des groupes de traitement sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État](#).

La rémunération des **employé(e)s** et l'organisation des groupes d'indemnité sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État](#).

Les salaires des **salarié(e)s de l'État** sont fixés dans la [convention collective des salarié\(e\)s de l'État](#). Le niveau du salaire dépend de la carrière, du groupe de salaire, de l'âge et de l'ancienneté de service. Il est distingué entre 4 groupes de salaire désignés par les lettres B, C, D et E:

- Groupe de salaire B – agents de nettoyage, salarié, ménagère, aide-cuisinier, salarié de tri-postal, aide socio-familiale en cours de formation, salarié forestier ;
- Groupe de salaire C – Salarié à tâche artisanale : salarié à tâche artisanale, salarié titulaire d'un certificat de capacité professionnelle (CCP), chef-ménagère, cuisinier sans certificat de capacité professionnelle, salarié forestier sans diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne, aide socio-familiale, gardien de l'armée ;
- Groupe de salaire D – Salarié professionnel : chauffeur professionnel ;
- Groupe de salaire E – Artisan : artisan avec diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), cuisinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, magasinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, salarié forestier avec diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne.

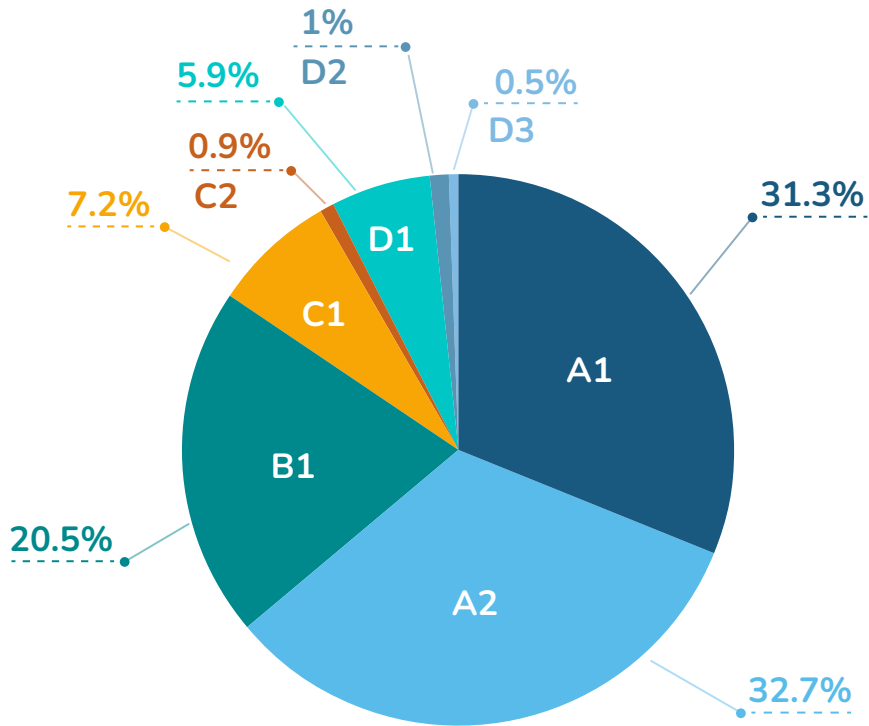
⁵ Les candidat(e)s doivent avoir réussi:

- soit une classe de 6^e de l'enseignement secondaire classique;
- soit au niveau avancé en langues et mathématiques, une classe de 6^e d'orientation ou, au niveau globalement de base, une classe de 5^e de détermination de l'enseignement secondaire général;
- soit une année de formation professionnelle initiale menant vers le diplôme d'aptitude professionnelle;

Nombre total de fonctionnaires par groupe de traitement

	2023	2022	2021
A1			
Femmes	3 633	3 376	3 127
Hommes	3 307	3 138	3 006
TOTAL	6 940	6 514	6 133
A2			
Femmes	5 500	5 244	5 068
Hommes	1 800	1 723	1 652
TOTAL	7 300	6 967	6 720
B1			
Femmes	1 702	1 574	1 442
Hommes	2 847	2 681	2 283
TOTAL	4 549	4 255	3 725
C1			
Femmes	340	353	390
Hommes	1 251	1 285	1 522
TOTAL	1 591	1 638	1 912
C2			
Femmes	7	6	6
Hommes	194	221	252
TOTAL	201	227	258
D1			
Femmes	213	178	164
Hommes	1 088	1 051	993
TOTAL	1 301	1 229	1 157
D2			
Femmes	11	12	13
Hommes	205	202	208
TOTAL	216	214	221
D3			
Femmes	16	15	15
Hommes	91	92	96
TOTAL	107	107	111

Distribution des fonctionnaires en pourcentage par groupe de traitement au 31 décembre 2023



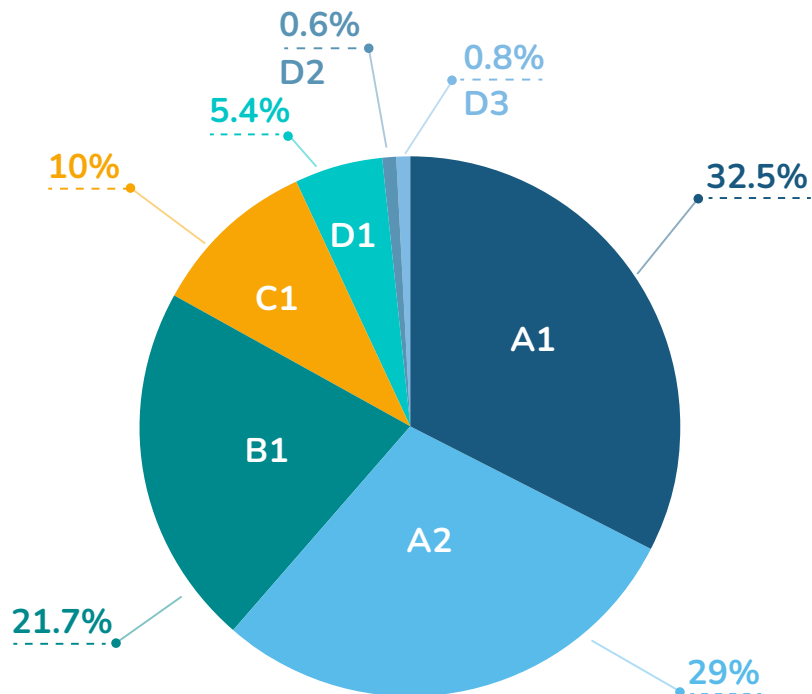
Moyenne d'âge des fonctionnaires par groupe de traitement

	2023	2022	2021
A1	42.4	42.3	42.2
A2	40.3	40.1	39.9
B1	39.3	40.1	40.6
C1	38.8	38.4	38.5
C2	33.7	33.2	33.3
D1	38.3	38.8	39.2
D2	41.4	41.8	41.8
D3	43.3	42.7	41.9

Nombre total d'employé(e)s par groupe d'indemnité

	2023	2022	2021
A1			
Femmes	2 035	1 829	1 644
Hommes	1 532	1 404	1 219
TOTAL	3 567	3 233	2 853
A2			
Femmes	1 637	1 594	1 428
Hommes	746	721	627
TOTAL	2 383	2 315	2 055
B1			
Femmes	2 032	1 967	1 869
Hommes	1 147	1 106	1 030
TOTAL	3 179	3 073	2 899
C1			
Femmes	644	654	656
Hommes	454	440	416
TOTAL	1 098	1 094	1 072
D1			
Femmes	300	333	367
Hommes	294	294	278
TOTAL	594	627	645
D2			
Femmes	31	31	31
Hommes	32	34	32
TOTAL	63	65	63
D3			
Femmes	40	38	33
Hommes	44	46	44
TOTAL	84	84	77

Distribution des employé(e)s en pourcentage par groupe d'indemnité au 31 décembre 2023



Moyenne d'âge des employé(e)s par groupe d'indemnité

	2023	2022	2021
A1	40.4	40.2	40.1
A2	38.3	37.8	37.6
B1	41.1	41	40.8
C1	43.4	43	42.6
D1	44.8	44.6	44.9
D2	47.1	46.6	46.8
D3	39.2	39.3	39.5

LES TEMPS PARTIELS



Les agents de l'État peuvent bénéficier d'un service à temps partiel à durée indéterminée (STPi) ou d'un service à temps partiel à durée déterminée (STPd).

Le STPi peut être pris par les fonctionnaires, sous réserve que l'intérêt du service ne s'y oppose pas. Ils ont le choix entre un régime qui correspond à 90%, 80%, 75%, 70%, 60%, 50% ou 40% d'une tâche complète. Les fonctionnaires occupant une fonction dirigeante ont également la possibilité de bénéficier du STPi. Les employé(e)s de l'État ne peuvent en bénéficier puisque le degré de la tâche (nombre d'heures par semaine) est fixé dans le contrat de travail et peut, par avenant, être modifié.

Le service à temps partiel à durée déterminée (STPd) peut être pris par les fonctionnaires et les employé(e)s de l'État. Les conditions et le degré de la tâche dépendent de la raison de la demande. En effet, le STPd peut être pris pour:

- l'éducation d'un enfant non encore admis au 2^e cycle de l'enseignement fondamental ;
- l'éducation d'un enfant jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- raisons personnelles ;
- raisons professionnelles.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au [Portail de la Fonction publique](#).

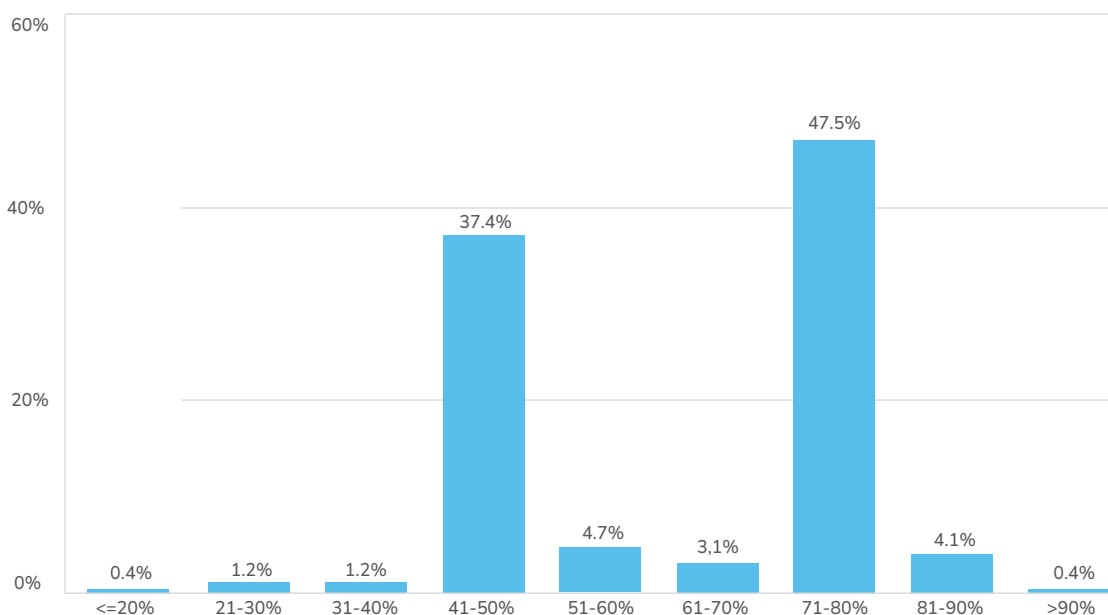
[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État \(art 31\)](#).

Nombre total d'agents en service à temps partiel par degré de la tâche⁶

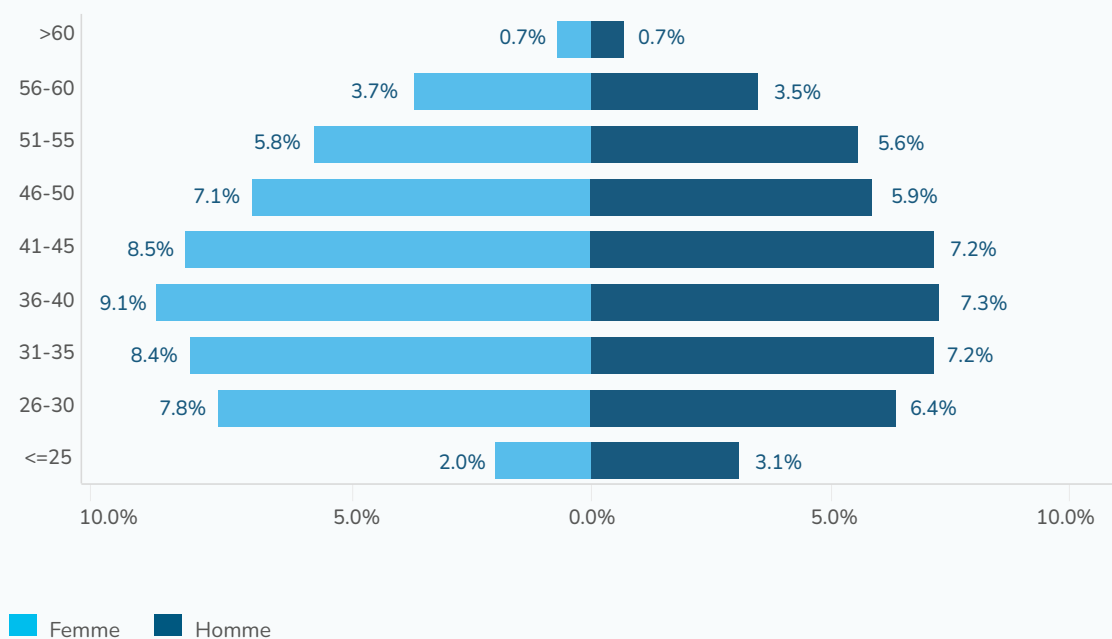
	2023	2022	2021
<=20			
Femmes	24	24	24
Hommes	6	10	6
TOTAL	30	34	30
21%-30%			
Femmes	70	71	69
Hommes	24	23	20
TOTAL	94	94	89
31%-40%			
Femmes	82	88	85
Hommes	19	18	16
TOTAL	101	106	101
41%-50%			
Femmes	2 526	2 650	2 666
Hommes	508	498	498
TOTAL	3 034	3 148	3 164
51%-60%			
Femmes	350	293	260
Hommes	33	28	25
TOTAL	383	321	285
61%-70%			
Femmes	216	202	181
Hommes	35	27	20
TOTAL	251	229	201
71%-80%			
Femmes	3 021	2 746	2 536
Hommes	856	789	689
TOTAL	3 877	3 535	3 225
81%-90%			
Femmes	248	197	161
Hommes	83	61	51
TOTAL	331	258	212
> 90%			
Femmes	24	22	26
Hommes	9	6	9
TOTAL	33	28	35

⁶ En tenant compte qu'il existe quelques agents qui travaillent moins de 21% d'un temps plein, le nombre total des agents en service à temps partiel peut légèrement varier par rapport à la somme des temps partiels. Les tâches partielles en dessous de 40% sont fixées dans les contrats de travail des employé(e)s et salarié(e)s de l'État.

Nombre total d'agents en pourcentage dans les différents services à temps partiel par degré de la tâche au 31 décembre 2023



Pyramide des âges du nombre total des agents bénéficiant d'un service à temps partiel au 31 décembre 2023



LA SITUATION DES CONTRATS



Les **employé(e)s** et les **salarié(e)s de l'État** peuvent être engagé(e)s sous forme de contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Un contrat à durée déterminée pour un même poste peut être prolongé au maximum 2 fois, sans que la durée totale ne puisse dépasser 2 années.

Nombre total d'agents à durée indéterminée par statut⁷

	2023	2022	2021
Employé(e)s			
Femmes	6 284	6 025	5 649
Hommes	4 017	3 769	3 376
TOTAL	10 301	9 794	9 025
Salarié(e)s			
Femmes	1 010	1 005	1 020
Hommes	1 474	1 441	1 424
TOTAL	2 484	2 446	2 444
TOTAL			
Femmes	7 294	7 030	6 669
Hommes	5 491	5 210	4 800
TOTAL	12 785	12 240	11 469

Distribution des contrats à durée indéterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2023

93.9%

Employé(e)s de l'État

99.4%

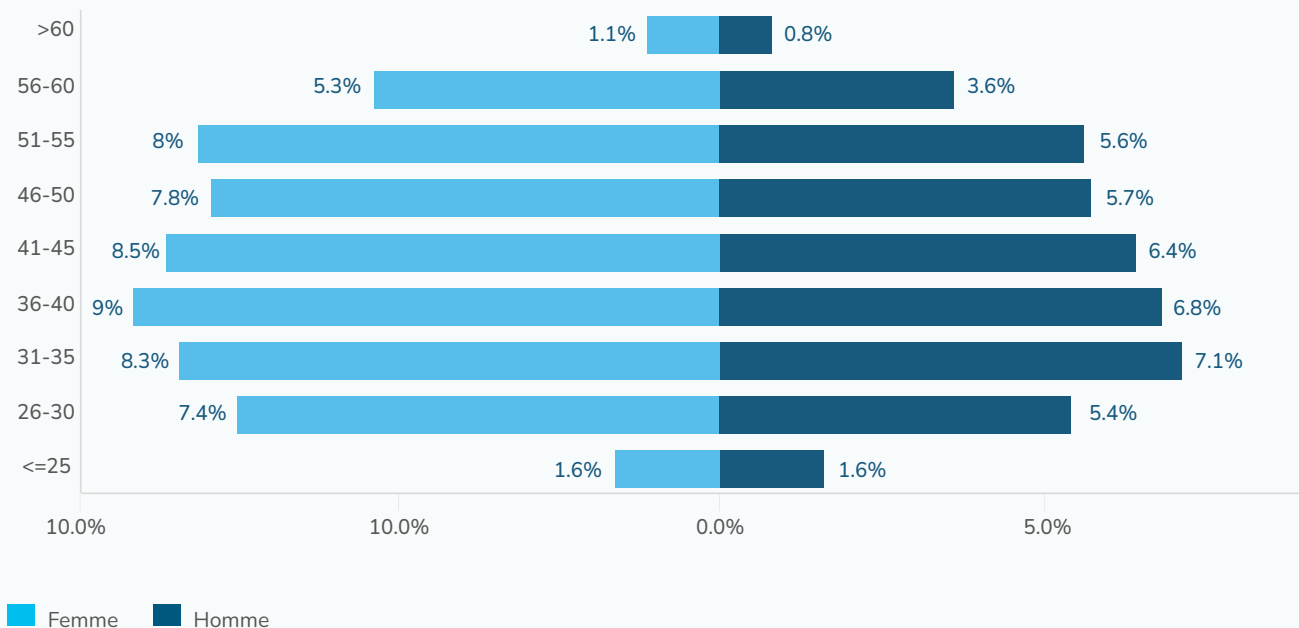
Salarié(e)s de l'État

⁷ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée indéterminée par statut⁸

	2023	2022	2021
Employé(e)s			
Femmes	41.2	41.1	41.1
Hommes	41.1	41.0	41.0
TOTAL	41.2	41.1	41.1
Salarié(e)s			
Femmes	47.9	48.0	48.0
Hommes	42.5	43.0	43.7
TOTAL	44.7	45.1	45.5
TOTAL			
Femmes	42.2	42.1	42.2
Hommes	41.5	41.5	41.8
TOTAL	41.9	41.9	42.0

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2023



⁸ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Nombre total d'agents à durée déterminée par statut¹⁰

	2023	2022	2021
Employé(e)s			
Femmes	434	421	376
Hommes	231	275	270
TOTAL	665	696	646
Salarié(e)s			
Femmes	10	16	18
Hommes	6	9	10
TOTAL	16	25	28
TOTAL			
Femmes	444	437	394
Hommes	237	284	280
TOTAL	681	721	674

Distribution des contrats à durée déterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2023

6.1%
Employé(e)s de l'État

0.6%
Salarié(e)s de l'État

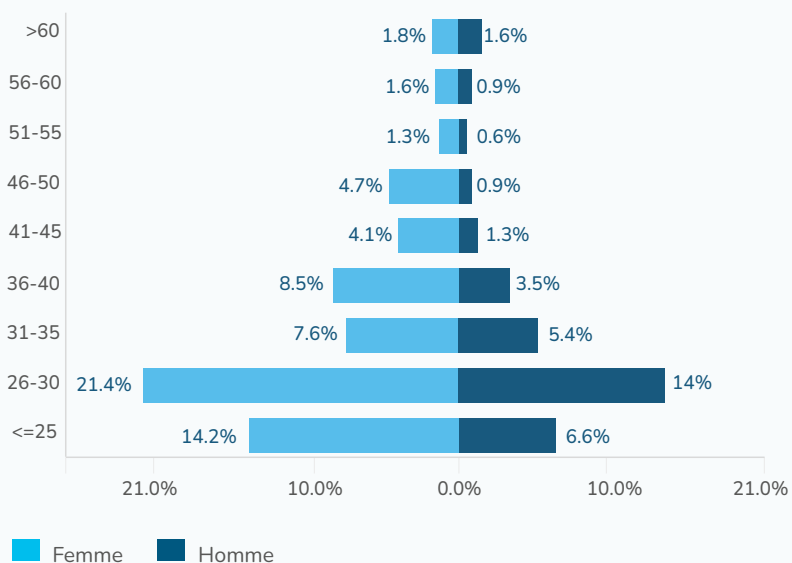
⁹ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

¹⁰ Ce chiffre ne comprend pas les employé(e)s de l'État engagé(e)s sous forme de contrat à durée déterminée au 31 décembre 2020 pour la réserve sanitaire dans le contexte de la crise liée au Covid-19. Pour plus de détails sur la réserve sanitaire, consultez le ministère de la Santé.

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée déterminée par statut

	2023	2022	2021
Employé(e)s			
Femmes	33.2	32.9	31.0
Hommes	32.5	30.9	31.5
TOTAL	33.0	32.1	31.2
Salarié(e)s			
Femmes	37.5	36.7	42.0
Hommes	42.5	41.7	41.1
TOTAL	39.4	38,5	41.7
TOTAL			
Femmes	33.3	33.0	31.5
Hommes	32.8	31.2	31.8
TOTAL	33.1	32.3	31.6

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée déterminée au 31 décembre 2023



Ministère de la Fonction publique
Observatoire de la Fonction publique

info@fonction-publique.public.lu
10, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Septembre 2024

Centre de gestion du personnel et de
l'organisation de l'État

10, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique